



# BULLETIN INFOS

## BOURSEVILLE

OCTOBRE 2022

### EDITO DU MAIRE

Chers(es) BOURSEVILLOIS(ES), le conseil s'est réuni dernièrement pour aborder plusieurs dossiers de la commune. Cela a été pour moi l'occasion d'évoquer les travaux de la rue de TULLY, l'étude de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, un point sur l'ALSH et pour finir la rentrée des classes dans notre école « les peintres en herbes », je tiens sur ce point à féliciter MME FLON Megane pour sa nomination au poste de directrice ainsi qu'à MME RANSON Isaline, professeur des écoles pour nos maternelles.

Je tiens à rappeler aux parents que nous nous donnons les moyens d'améliorer la garderie ainsi que la cantine pour ne plus avoir d'excuses d'inscrire son enfant dans une école extérieure. Vous pourrez lire dans ce bulletin info que l'enfouissement du réseau électrique va se poursuivre. C'est un coût onéreux pour notre commune mais il nous faut saisir l'opportunité.

Je vous l'avais promise je l'ai obtenue : la subvention pour le « city stade » (subvention de l'Agence Nationale du Sport) le projet d'aménagement débutera le lundi 7 novembre 2022. À ce titre je vous rappelle que le financement participatif est toujours en attente de vos dons (déductibles des impôts) nous comptabilisons déjà 2 250€ de versés. Bravo à ceux qui se sont lancés !!

L'aménagement du tour du Centre Socio Culturel évoluera aussi avec le déménagement de l'aire de jeux pour les plus petits.

Vous pourrez également lire que la date pour la cérémonie des vœux du maire a été arrêtée au samedi 21 janvier 2023. C'est un peu tardif mais j'ai préféré la location du Centre Socio Culturel, le besoin de ressources pour la commune est indispensable, car les dotations continuent de baisser mais pas les charges qui augmentent à tous niveaux.

Je tiens à remercier le personnel communal pour l'entretien des caniveaux qui incombe normalement aux propriétaires.

Il me reste à vous souhaiter bonne lecture et je serais heureux de vous rencontrer lors des prochaines manifestations prévues dans le village, organisées par les différentes associations. D'ailleurs je tiens à remercier tous ces bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour animer notre beau village.

À bientôt

Le MAIRE

### **A VOS AGENDAS**

**05 novembre** : Marche Gourmande organisée par la JSB et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

**07 novembre** : passage de la balayeuse

**11 novembre** : cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918

**12 novembre** : loto des écoles

**19 novembre** : Sainte Barbe

**26 novembre** : soirée beaujolais organisée par le Comité des Fêtes et la Société de Chasse

**02 décembre** : Téléthon

**05 décembre** : journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

**16 décembre** : Marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes

## **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022 A 18H30**

*La réunion prévue le 07 octobre a été reportée au 20 octobre faute de quorum*

*L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents : Mmes DURET, HOLLEVILLE, JOLLY, PLOUARD, SANNIER et Mrs CAUX, DENTIN, DURET, HEDIN, PILOY,*

*Pouvoirs : Monsieur TERNISIEN DE BOIVILLE*

*Guy pouvoir à Madame SANNIER Audrey*

*Monsieur BEURAIN Emmanuel pouvoir*

*à Monsieur DURET François*

*Monsieur DELRUE Jean-André pouvoir à*

*Madame HOLLEVILLE Géraldine*

*Absents : Mme CHARLET,*

### **Approbation du Compte rendu du 30 juin 2022**

*Monsieur Delrue demande qu'une modification soit apportée, il signale que la demande de subvention est réalisée au nom de la coopérative scolaire et non en son nom.*

*Le compte rendu est adopté à l'unanimité 13 pour.*

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

*Madame Audrey SANNIER est désignée secrétaire de séance*

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

*Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :*

- Participation Voyages Scolaires  
« Collège la Rose de Vents »*

*Le Conseil vote à 13 voix pour*

### **Création des statuts du SIEP**

*Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le SIEP a décidé la création de statuts par délibération du 11 juillet dernier. Il revient à chacune des communes membres d'approuver ces statuts afin de les mettre en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

*Le périmètre du SIEP a été étendu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux communes d'Aigeville, d'Ercourt, Feuquières en Vimeu, Maisnières, Tœufles, Tours en Vimeu, Boismont, Cahon, Franleu, Fressenneville, Mons-Boubert, Nibas, Ochancourt, Quesnoy le montant Saigneville et Valines.*

*Que le territoire du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE couvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 une partie du périmètre de :*

*La Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme (Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, et Vaudricourt) ;*

*La Communauté de Communes du Vimeu (Aigeville, Béthencourt-sur-Mer, Bourseville, Cahon, Ercourt, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Méneslies, Nibas, Ochancourt, Quesnoy-le-Montant, Toeufles, Tours-en-Vimeu, Tully, Valines, Woincourt et Yzengremer) ;*

*La Communauté de Communes des Villes Sœurs (Allenay, Ault, Bouvaincourt-sur-Bresle, Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Friaucourt, Oust-Marest, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-aubailly et Woignarue) ;*

*La Communauté de Communes d'Aumale – Blangy-sur-Bresle (Maisnières).*

*Que la compétence « eau » est exercée obligatoirement par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 conformément à l'article l. 5216-7 du CGCT.*

*Que la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme est donc devenue membre du syndicat depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, en représentation-substitution des communes d'Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, et Vaudricourt.*

*Que de fait, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE a été transformé en syndicat mixte fermé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 par arrêté préfectoral en date du 14 janvier 2020 et régi par les articles L. 5711-1, L5711-2 et l. 5711-3 du CGCT.*

*Que le Comité syndical est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de ses membres, ainsi chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires (soit 58 délégués) et 1 suppléant (soit 29 délégués) et la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme est représentée par 24 délégués titulaires pour la représenter.*

*Monsieur le Maire souligne que le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PICARDIE n'a jamais eu de statuts et que sa transformation en syndicat mixte fermé pourrait être l'occasion d'en établir*

*pour acter l'objet, l'administration et le financement du syndicat.*

*Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que ces statuts reprennent en majeure partie le fonctionnement actuel du syndicat.*

*Néanmoins, des modifications importantes sont à noter :*

- ***Le siège du syndicat est dans ses locaux administratifs.***

***ZAC du Parc – 4 Allée des Marettes – BP 70043 – 80532 FRIVILLE-ESCARBOTIN Cédex.***

*D'autres locaux administratifs et techniques sont situés.*

*Château d'eau – Rue Jules Guesde, 80390 FRESSENEVILLE*

- *Le syndicat est institué pour une durée illimitée.*

*Les fonctions de Receveur sont exercées par le Trésorier du SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE LA BAIE DE SOMME.*

*Le fonctionnement du Comité est régi conformément aux dispositions prévues aux articles L.5212-6 à 8 et L.5211-7 et 8 du CGCT et applicables aux Syndicats de Communes.*

***Le Syndicat est administré par un Comité syndical composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant désignés par le Conseil municipal de chaque commune membre, et de douze délégués titulaires et douze délégués suppléants désignés par la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme pour les 12 communes qu'elle représente.***

*En cas d'absence d'un délégué titulaire son suppléant pourra participer aux séances du Comité avec voix délibérante (L.5212-7 du CGCT).*

*Le mandat des délégués prend fin avec la fin du mandat municipal, à l'échéance prévue ou du fait d'une dissolution anticipée. Dans ce cas, le Conseil municipal nouvellement élu désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il en est de même en cas de décès ou de démission. Le mandat de ces délégués court jusqu'au terme normal.*

*Le Comité syndical se réunit, quatre fois par an au minimum et selon les dispositions du CGCT, sur convocation du Président. Il peut aussi être réuni à la demande de 2/3 des délégués ou de 2/3 des membres du Bureau.*

*Le Comité syndical peut déléguer au Président ou au bureau une partie de ses attributions (L.5211-10 du CGCT).*

*Les réunions du Comité syndical se tiennent au siège du Syndicat ou dans un autre lieu choisi par le Président sur le territoire des communes adhérentes.*

*Le Conseil vote à 13 voix pour*

### **Vente du Maxity**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un acheteur s'est manifesté pour l'acquisition du Maxity. Pour rappel le Maxity a été acheté en novembre 2020, il est tombé en panne en août 2021 (panne moteur). Il est depuis cette date au Garage Renault d'Abbeville. L'assurance du garage précise que le moteur était garanti 3 mois et qu'aucun recours n'est possible. L'assurance de la Commune (à cette époque) la SMACL n'a pas répondu favorablement à nos sollicitations la facture indiquant les 3 mois de garantie.*

*Le coût de la réparation est trop élevé (environ 10000 €).*

*Un acheteur propose l'acquisition du véhicule pour 5 000 € sans la benne, en sachant que la cotisation d'assurance s'élève à 511 € par an et que le garage d'Abbeville risque de réclamer des frais de gardiennage.*

*Un courrier sera adressé à l'assurance pour convenir d'un remboursement partiel de l'assurance.*

*Le Conseil vote à 12 voix pour et 1 abstention (Mme JOLLY)*

### **Accord de principe sur la reprise du terrain de l'APEV AH 16 en cas de dissolution**

*Monsieur le Maire rappelle que l'association pour la promotion de l'Environnement dans le Vimeu a reçu en donation le terrain AH 16 rue de Tully.*

*Dans son courrier du 20 septembre dernier, le Président de l'APEV informe que le PNR propose de prendre en charge l'aménagement de la mare et le débroussaillage du pourtour du terrain. Une convention sera signée entre l'APEV et le PNR. Cependant, il convient de rédiger un acte de dévolution entre l'APEV et la Commune de Bourseville qui officialisera la transmission du terrain à la commune en cas de dissolution de l'APEV.*

*Le démarrage des aménagements est prévu pour le début de l'année 2023*

*Le Conseil vote à 13 voix pour*

### **Effacement du réseau rue de Tully**

*Monsieur le Maire rappelle que les travaux de voirie rue de Tully sont programmés pour 2023, il convient de statuer sur l'effacement des réseaux et les demandes de subventions.*

*Monsieur le Maire indique que la Commune a sollicité la FDE pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de communications électroniques rue de Tully.*

Monsieur le Maire rappelle que les aménagements en matière d'éclairage public, de réseaux télécommunication, de fibre optique et de câbles sont à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la FDE a donné un accord de principe pour la réalisation de ces travaux d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique d'éclairage public et de communications électroniques. L'estimation des coûts est la suivante

RESEAU ELECTRIQUE					
ESTIMATION HT	FRAIS DE MATRISE D'ŒUVRE 5 %	MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	FINANCEMENT		
			TAUX D'AIDE DE LA FDE EN %	PARTICIPATION DE LA FDE	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
127 855 €	6 393 €	132 248 €	45	60 411 €	73 837 €
RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC					
ESTIMATION HT	FRAIS DE MATRISE D'ŒUVRE 7 %	TVA	MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	PARTICIPATION DE LA FDE	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
TRAVAUX DE GENIE CIVIL DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES					
ESTIMATION HT	FRAIS DE MATRISE D'ŒUVRE 5 %	MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	FDE 40 %	COMMUNE 60 %	PARTICIPATION COMMUNALE DEMANDEE EN HT, LA FDE RECUPERE LA TVA

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve définitivement le projet
- Donne un accord définitif pour la prise en charge, par la Commune, de la part résiduelle du montant des travaux d'effacement des réseaux soit 143 867 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président de la FDE relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge,

Le Conseil vote à 13 voix pour

### Déplacement de l'Aire de Jeux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la discussion concernant le déplacement de l'Aire de Jeux située allée Gaston Leroy à côté du futur City stade.

Le 26 septembre, l'APAVE organisme spécialisé dans la maîtrise des risques, a procédé à la vérification de l'installation et plusieurs dysfonctionnements ont été relevés, notamment l'implantation du lieu en bordure de route avec une clôture et une barrière non conforme.

Il devient donc nécessaire de valider le changement d'emplacement de l'Aire de Jeux.

Renovsport va être contacté pour qu'une mise aux normes soit effectuée et que le déplacement des jeux soit à leur frais.

Le Conseil vote à 13 voix pour

### Tarifification Camping-Car

Monsieur le Maire rappelle que la tarification de l'aire de camping-car est de 5 € la nuit et 3 € pour le branchement électrique.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la Communauté de Communes a instauré la taxe de séjour, il convient donc à la commune de reverser à la CCV 0,20 €/nuit et par adulte.

Afin de compenser les hausses de prix de l'énergie et de la taxe de séjour, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, la nuitée sera à 6 € et le branchement électrique à 4 €.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur Hedin pour son dévouement pour la régie camping-car.

Le Conseil vote à 13 voix pour

### Utilisation hebdomadaire du Centre Socio Culturel par des associations extérieures

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Relaxation Pour Tous de Saint Valéry utilise le Centre Socio Culturel le lundi soir de 18h à 19h pour la pratique du Yoga. Madame DELCOURT, professeur de Pilates demandait la mise à disposition du Centre Socio Culturel pour donner des cours le mercredi soir de 18h à 19h.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif pour la mise à disposition hebdomadaire du Centre Socio Culturel par des associations extérieures. La salle est utilisée le lundi soir pour le yoga, le mardi soir par le Bel Age, le jeudi après-midi une semaine sur 2 par le Bel Age, Monsieur Dentin souhaiterait que le Centre reste disponible au moins un soir dans la semaine pour permettre la tenue des réunions.

Il est proposé un tarif de 120 € à l'année pour l'utilisation hebdomadaire du Centre Socio Culturel par les associations extérieures.

Le Conseil vote à 8 voix pour 5 abstentions (Mme DURET – M. DURET – M. PILOY – M. BEURAIN – Mme JOLLY)

### Apurement du 1069

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 10 décembre 2021 le Conseil Municipal a délibéré favorablement pour l'apurement du compte 1069.

Le passage à la M57 étant prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'apurement n'a pas été fait sur le budget 2021. Il convient donc de réaliser cette écriture comptable sur le budget 2022.

Pour rappel : La nouvelle nomenclature comptable M57 l'apurement du compte 1069 « reprise 1997 sur les excédents capitalisés », en effet ce compte non budgétaire (écriture interne à la trésorerie), présent dans la nomenclature M14 n'est pas repris dans le plan de compte de la M57.

La balance de la commune présente un solde de 2 313.46 € au compte 1069 qu'il convient de basculer au 1068 par une écriture d'ordre mixte.

Le Conseil vote à 13 voix pour

### **Participation aux voyages scolaires « Collège la Rose des Vents »**

Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier reçu du Collège la Rose des Vents de Friville concernant l'organisation de voyages scolaires au cours de l'année 2023

6<sup>ème</sup> : Brighton (pas encore de liste d'élèves)

5<sup>ème</sup> : Classe de neige => 9 élèves coût pour les familles 335 €

4<sup>ème</sup> : Espagne => 8 élèves coût pour les familles 330 €

4<sup>ème</sup> : Allemagne => 4 élèves coût pour les familles 130 €

3<sup>ème</sup> : Londres => 7 élèves coût pour les familles 275 €

La liste sera affinée quand les inscriptions seront closes, le collège fera alors parvenir la liste définitive.

Le nombre d'enfants concerné étant important il n'est pas possible de fixer une participation de 50 € comme chaque année

Madame Sannier propose de verser aux familles 10 % du coût du voyage

Le Conseil vote à 13 voix pour

Une famille dont le fils est scolarisé au Collège de Gamaches en « section football » a sollicité la commune pour une participation financière à un voyage scolaire. C'est au collège d'effectuer cette demande. Un courrier sera adressé dans ce sens à la famille.

### **Divers**

Madame HOLLEVILLE Géraldine est désignée correspond défense et incendie

Le montant récolté sur la plateforme Collecticity pour le financement du City Stade d'élève au 20 octobre à 2 250 €, les dons sont encore possibles jusqu'au 31 décembre. L'Agence Nationale du Sport accorde une subvention de 26 000 €. Le début des travaux est prévu le 07 novembre.

Le changement de porte de l'ancienne caserne est prévu prochainement. La commission petits travaux procédera prochainement à l'installation des tables et chaises et à la rénovation des caches moineaux de l'école.

Une réunion publique se tiendra en février ou mars, la présence de l'ensemble des conseillers est souhaitée

Les vœux du Maire auront lieu le 21 janvier 2023

Le 24 août 2022, réception d'un courrier de la SARL Win service informant qu'une facture de 1 300 € n'a pas été réglée pour le repas de la soirée Musicab show du 12 octobre 2018. Cette somme a été réglée au compte 6232-fêtes et cérémonies sur le budget 2022.

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune. Cette taxe est due pour toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable

La loi de finance de 2021 rend obligatoire le transfert total ou partiel de la taxe d'aménagement à l'EPCI. L'EPCI et la commune doivent délibérer de manière concordante. La CCV n'ayant pas encore délibéré de taux, la commune ne pourra délibérer qu'en décembre 2022 voir début 2023.

La rentrée scolaire s'est bien passée avec une nouvelle direction. 35 élèves répartis en 2 classes. Il faut rester vigilant pour la prochaine rentrée scolaire des départs sont prévus. Monsieur le Maire a informé l'inspection de la volonté de la création d'un RPI pour éviter toute fermeture d'école.

L'amicale des sapeurs-pompiers et l'école les peintres en herbe organisent un loto le 22 octobre et le 12 novembre et sollicitent la Commune pour l'obtention d'un lot, cette dépense n'ayant pas été prévue budgétairement elle ne pourra pas être versée cette année. Il faudra le prévoir en subvention exceptionnelle pour l'année 2023.

Considérant la nécessité de réaliser des économies d'énergie, un arrêté a été pris le 08 septembre dernier pour couper l'éclairage public chaque jour de 22h à 07h. Après discussion avec le conseil l'arrêté sera modifié l'éclairage public sera coupé chaque jour de 21h30 à 06h30.

L'Accueil de Loisirs fonctionne à chaque vacances depuis maintenant 1 an, les retours des parents et des enfants sont bons. Les effectifs sont croissants et les activités étoffées.

	Nbre de semaines de fonctionnement	Effectif enfant	Effectif encadrant
Octobre 2021	2	16	1 directeur 2 employées de mairie en alternance
Février 2022	2	21	1 directeur 2 employées de mairie en alternance
Avril 2022	2	23	1 directeur -1 Animateur diplômé (1semaine) 2 employées de mairie en alternance
Juillet 2022	3+1 jours	46	1 directeur/animateur 2 animateurs diplômés 1 animatrice stagiaire 1 animatrice non diplômée

*Par message du 16 septembre dernier, la trésorerie rappelle qu'il est INTERDIT d'accepter des factures par mail ou par courrier. Toutes les factures doivent désormais être déposées sur CHORUS PRO. Chorus Pro est une plateforme mutualisée de facturation électronique qui a été mise en place pour tous les fournisseurs de la sphère publique.*

*Le projet d'une Maison des Assistantes Maternelles avance. Rencontre avec les initiatrices du projet le 06 octobre 22. Elles souhaitent travailler avec la méthode MONTESORRI. La structure s'appellera « Au Jardin des 5 sens ». 2 assistantes maternelles pour 8 enfants accueillis – évolutif  
80 m<sup>2</sup> de surface utilisable, un coin cuisine, 2 chambres de 10 m<sup>2</sup> / prévoir une clôture et un rangement poussette. Ouverture de la structure de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi avec la possibilité d'élargir de 30 minutes le matin et soir.*

*Charges commune : travaux  
Prévoir plan de financement – devis / subventions  
CAF – IRCEM – Département – Région  
Une rencontre avec la PMI est nécessaire pour la mise aux normes du bâtiment.*

*Dans le cahier de doléances disponible en Mairie un administré soulève un problème de stationnement dans la rue de Cayeux, plusieurs véhicules stationnent sur les trottoirs. La gendarmerie a été informée.*

*Dans le cahier de doléances un administré demande le passage à 30 km/h de toute l'allée Gaston Leroy pour la sécurité des habitants et des écoliers. Un arrêté sera pris dans ce sens.*

*Festival de l'arbre et des Chemins ruraux organisé par la Région Hauts de France du 29 octobre 2022 au 26 mars 2023*

*Demande de Monsieur BENOIT pour qu'un encart avec son numéro de téléphone soit inséré dans le BI pour achat groupé de pellets*

*Don du sang le 31/10/2022 à FEUQUIERES EN VIMEU*

*Madame HOLLEVILLE indique que l'Opération Brioches a permis de récolter 438,50 €. Pour la fête locale les 4 associations présentes ont partagé la somme de 2 138.56 €. La commande des colis des aînés a été passée*

*Fin de réunion 20h40*

## **PERMANENCES DES ELUS**

Yannick CAUX, Maire => sur rendez-vous

Géraldine HOLLEVILLE, 1<sup>er</sup> Adjoint => sur rendez vous

Marie-Laure DURET, 2<sup>ème</sup> Adjoint => sur rendez-vous

**Pour prendre rendez-vous :**

☎ 03.22.30.20.33

✉ [contact@mairie-bourseville.fr](mailto:contact@mairie-bourseville.fr)

## **INFOS**

Pensez à télécharger l'application IntraMuros, vous y retrouverez rapidement toutes les informations utiles de la commune



### **Vente de pupitres d'écolier**



**PUPITRE DOUBLE 45 €**



**PUPITRE SIMPLE 30 €**

### **▶ RAPPEL ▶**

➤ L'utilisation des engins à moteur thermique (tondeuses, tronçonneuses...) est **autorisée** uniquement du **lundi au vendredi de 8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**, le **samedi de 8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h00**, le **dimanche et jours fériés 10h00 à 12h00**

**MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES POUR LE BIEN DE TOUS**

➤ Les feux sont **interdits** sur la commune

➤ **Caniveaux et trottoirs** : Par arrêté en date du 23 juillet 2019, les Boursevillois sont tenus de balayer le trottoir et le caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur de la ou des façades de leur propriété (maisons, cours, jardins, ...). Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués.

➤ **Monsieur BENOIT Pascal** domicilié 40 rue de Cayeux propose aux Boursevillois de se regrouper pour l'achat en gros de pellets, vous pouvez le contacter au 06.71.75.35.39. Une réunion pourra être organisée pour définir les modalités.

## BOURSEVILLE



**Le réseau téléphonique historique va bientôt s'éteindre : n'attendez pas le dernier moment pour passer à la fibre !**

Comme vous le savez sans doute, **le réseau de téléphonie traditionnelle est amené à disparaître** après cinquante ans d'activité. L'arrêt de la commercialisation est d'ores et déjà engagé sur tout le territoire.



L'opérateur historique annonce la fermeture technique des clients qui ont une simple ligne téléphonique ou un accès ADSL à compter de l'année 2023. Le 15 novembre prochain en France, 6 premières communes test verront leur réseau téléphonique cuivré s'éteindre.



Aujourd'hui, dans le département de la Somme, 1 foyer sur 2 est raccordé à la fibre optique et bénéficie des avantages de la fibre qui vous permet notamment de :

- Conserver votre numéro de téléphone fixe
- Maintenir les services de téléassistance
- Profiter d'une connexion Internet pour vos démarches administratives et communiquer avec vos proches
- Bénéficier d'une meilleure qualité d'image et d'un plus large choix de chaînes de télévision

### Pour bénéficier de tous les avantages de la fibre c'est très simple

⇒ Il vous suffit **d'appeler votre opérateur téléphonique actuel** pour souscrire à une offre fibre.

**OU**

⇒ **Si vous souhaitez changer d'opérateur :**

1. Testez votre éligibilité sur [www.somme-fibre.fr/eligibilite](http://www.somme-fibre.fr/eligibilite)
2. Choisissez votre nouvel opérateur
3. Convenez avec lui d'un rendez-vous pour raccorder votre foyer



Vous avez **des questions sur la fibre**, les équipes d'ALTITUDE INFRA SOMME (qui exploitent, maintiennent et commercialisent le réseau) sont à votre disposition au 07 71 54 33 93 ou sur le site [www.somme-fibre.fr](http://www.somme-fibre.fr).

# L'ÉCOLE LES PEINTRES EN HERBE



## Projets de l'école pour cette année scolaire :

- Accès à la bibliothèque pour tous les élèves 1 fois par semaine
- Cycle de natation pour tous les élèves
- Mise à disposition de matériel sportif lors des récréations pour les 30min d'activité physique quotidienne
- Projet européen d'échange de décorations de Noël avec 30 écoles de toute l'Europe
- Suivi de la route du Rhum
- Intervention du Car animation de la Ligue de football des Hauts-de-France et participation au tournoi de foot entre écoles
- Intervention du pôle échecs du Vimeu et participation aux Olympiades des échecs entre écoles
- Une sortie au théâtre par classe
- Une sortie cinéma
- Une sortie scolaire de fin d'année au Parc Rêve de Bisons



#### LES CITOYENS RÉFÉRENTS

Ils sont choisis par le maire sur la base du volontariat, de la disponibilité et du bénévolat.

Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Ils relaient les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants du quartier.

La participation à ce dispositif ne leur confère pas de prérogatives de puissance publique. Les citoyens référents ne doivent donc en aucun cas procéder par eux-mêmes ou être intégrés à des dispositifs de surveillance du quartier ou de la commune.

#### LA GENDARMERIE

Le responsable de la gendarmerie locale désigne un gendarme référent pour entretenir un contact régulier avec les citoyens référents : recueil des informations, dispense de conseils et diffusion des messages de prévention aux fins d'information de la population.

Une réunion publique annuelle est organisée par le maire et le responsable local de la gendarmerie pour présenter le bilan du dispositif.

#### QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune.

Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité du quotidien.

La participation citoyenne permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche partenariale ne cesse de se développer. Plus de 5700 communes l'ont déjà adopté et mis en œuvre.

#### **Vous souhaitez devenir Citoyens Référents**

Venez vous faire connaître en Mairie, par téléphone 03.22.30.20.33 ou par mail

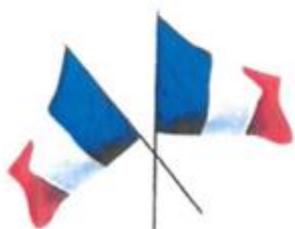
[contact@mairie-bourseville.fr](mailto:contact@mairie-bourseville.fr)

**Une réunion sera organisée début décembre en présence de la gendarmerie**

Mesdames, Messieurs les Elus,  
Mesdames, Messieurs les Présidents d'Associations,  
Monsieur le Chef de Corps,  
Mesdames les Enseignantes,

Vous trouverez ci-dessous l'invitation à la Cérémonie Commémorative du 11 novembre.

Comptant sur votre présence,



Monsieur le Maire de Bourseville,  
Le Conseil Municipal,

Ont l'honneur de vous convier à la cérémonie du **11 novembre 1918**  
**rassemblement en Mairie à 10h30.**

Un vin d'honneur sera servi à la Mairie à l'issu de la Cérémonie.

Comptant sur votre présence



# FINANCEMENT PARTICIPATIF



## POUR LES PARTICULIERS

Bénéficiez d'une réduction de  
l'impôt sur le revenu égale à  
66% du montant de votre don.

## POUR LES ENTREPRISES

Bénéficiez d'une réduction de  
l'impôt sur les sociétés égale à  
60% du montant de votre don.

La Commune de BOURSEVILLE veut relever le défi du « Crowdfunding » aussi  
appelé « Financement participatif ». Nous avons besoin de vous pour défendre notre  
projet de création d'un équipement sportif qui porte en lui les valeurs de l'enfance, du  
sport et de la jeunesse !

**ALORS, devenez acteur de la réalisation de l'aire de jeux multisports de Bourseville !**

## Pour effectuer un don

Rendez-vous sur le site : <https://app.collecticity.fr/mairie-bourseville> ou en flashant le QR Code ci-dessous



**ENSEMBLE, donnons  
vie à ce projet !**

## ***LES PHOTOS***



*Cérémonie du 14 juillet*



*Réalisation des Services Techniques / Remise en état du Chemin du Lavoir – Remerciements à M. DENTIN Bernard pour l'aide apportée*



*Défilé d'Halloween organisé par le Comité des Fêtes*



*Repas d'Halloween pour les enfants de l'Accueil de Loisirs*